



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 20 décembre 2007

Audition

Modification de l'ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE)

Modification de l'ordonnance du 27 juin 1990 relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage (ODO)

Madame et Monsieur les Conseillers d'État,

Nous vous remettons ci-joint, dans le cadre de la procédure d'audition, les projets de modification de l'OEIE et de l'ODO. Ces deux ordonnances doivent être adaptées aux nouvelles dispositions de la loi sur la protection de l'environnement et de la loi sur la protection de la nature et du paysage, qui ont été adoptées au Parlement le 20 décembre 2006 et sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2007.

En plus des adaptations à la loi modifiée, l'OEIE a fait l'objet de quelques améliorations techniques sans modification du fond et de quelques précisions ou adaptations à la bonne pratique actuelle. Par ailleurs, l'annexe de l'ordonnance qui désigne les installations soumises à l'EIE a été revue et corrigée pour la conformer au nouvel art. 10a, al. 2, LPE.

L'ODO définira l'activité économique admise chez les organisations environnementales et leur imposera l'obligation de remettre un rapport.

Nous vous invitons à transmettre vos remarques sur les projets à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), 3003 Berne, **d'ici au 21 mars 2008 au plus tard**.

Pour toute question concernant l'OEIE, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec Mme Elisabeth Suter, section EIE et organisation du territoire, tél. 031 324 73 19, elisabeth.suter@bafu.admin.ch. Pour toute question sur l'ODO, veuillez vous adresser à Mme Salome Sidler, division Droit, tél. 031 322 97 88, salome.sidler@bafu.admin.ch.



Vous pouvez commander d'autres exemplaires du dossier d'audition en français, comme en allemand et en italien, par l'adresse internet que voici

www.environnement-suisse.ch/dokumentation/medieninformation.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées ainsi que tous nos vœux de bonnes fêtes de fin d'année.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes:

- Liste des destinataires
- Projet de modification de l'OEIE et rapport explicatif
- Projet de modification de l'ODO et rapport explicatif
- Modification de la LPE du 20 décembre 2006

Copie:

- Commission des affaires juridiques du Conseil des États, Secrétariat, 3003 Berne